

## RÈGLEMENT DU DÉFI JEUNES

« Imagine les villes et villages de demain, pour mieux vivre dans le Grand Besançon »

Le Défi Jeunes est organisé par Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la concertation citoyenne autour de l'élaboration de son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

### 1 – OBJET

Dans le cadre de l'élaboration de son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Grand Besançon Métropole **propose aux jeunes du territoire de s'exprimer au travers d'un défi créatif** : imaginer les villes et villages de demain pour mieux vivre dans le Grand Besançon.

Par l'analyse de leurs productions artistiques, ce défi collectif permettra de **faire émerger les enjeux, attentes et besoins des jeunes** pour l'avenir de notre territoire : le territoire où ils vivront et dont ils seront les acteurs.

Ce projet ludique permettra de **sensibiliser les jeunes à l'aménagement de l'espace** mais aussi de les **associer pleinement à la démarche de concertation** sur le futur PLUi, initiée par Grand Besançon Métropole.

### 2- CALENDRIER

Les inscriptions seront ouvertes entre **début novembre 2022 et le 15 janvier 2023**.

Le vernissage présentant l'ensemble des œuvres sera organisé le **12 mai 2023 (sous réserve)**

Les productions devront être finalisées pour le **30 avril 2023**

Le temps de production des œuvres alloué s'étale donc entre l'inscription du groupe de jeunes et la date de remise des productions (dès nov 2022 jusqu'au 30 avril 2023).

### 3 – CADRE DE PARTICIPATION

Ce défi **est ouvert aux jeunes de 9 à 25 ans, habitant, étudiant et/ou travaillant dans le Grand Besançon Métropole**.

La participation à ce défi doit être **réalisée en groupe**, soit **dans le cadre de structures existantes** (*écoles primaires, collèges, lycées, établissements spécialisés, universités, écoles d'enseignement supérieur, instituts, établissement de formation professionnelle, structures périscolaires, extrascolaires ou d'accueil collectif de jeunes, associations, etc.*) **soit librement, de façon informelle**.

Le défi lancé aux jeunes consiste à réaliser une **production artistique collective** (ou plusieurs productions formant une œuvre collective), accompagnée d'un texte traduisant la démarche, les messages ou les interrogations que vous souhaitez adresser à travers votre création...

Les **possibilités d'expression artistique** sont larges :

- peinture, dessin, croquis, fresque, ... ;
- vidéo et audio (films, reportage, micro-trottoir) ;
- arts numériques (graphisme assisté par ordinateur, dessin vectoriel, ...);
- sculpture, maquette ;
- poème, slam, chanson, saynète de théâtre ;
- expression corporelle ;
- etc.

Un **vernissage sera organisé le 12 mai 2023 (sous réserve)** pour valoriser l'ensemble des productions des jeunes ayant relevé ce défi. Cet événement sera également l'occasion de mettre en lumière leurs attentes et leurs inquiétudes pour bien vivre demain dans le Grand Besançon. Ces expressions apporteront un regard différent, qui **enrichira les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement du territoire** pour les 15 prochaines années.

**La présence du groupe au vernissage est obligatoire.** C'est lors de cet événement que le groupe pourra présenter son œuvre. Dans le cas d'une œuvre « vivante », cette dernière pourra être présentée soit en direct lors du vernissage, soit par enregistrement préalable.

Selon les besoins logistiques que nécessite la présentation de l'œuvre, l'organisateur se **réserve le droit de choisir les modalités de présentation** lors du vernissage.

## 4- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour participer au Défi Jeunes « Imagine les villes et villages de demain ! », le groupe de jeunes devra désigner **un référent** (parmi eux ou enseignant) qui inscrira son groupe sur le site [plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr).

Pour cela il suffit de **renseigner le formulaire en ligne** et de définir les grandes lignes de son projet (type de production, message envisagé, etc.).

**Le référent sera le principal interlocuteur de l'équipe d'animation** constituée de l'agence Co-Sphère et Tyto alba (sociétés missionnées par GBM pour l'animation du Défi Jeunes). Il s'engage à organiser le travail de production de l'œuvre et à transmettre toutes les informations nécessaires à l'organisation du vernissage à l'équipe d'animation.

## 5-OBLIGATIONS DU GROUPE PARTICIPANT

La participation à ce défi suppose :

- **L'inscription** à l'aide du formulaire dédié sur le site internet [plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)
- La réalisation d'une **production artistique collective** (ou plusieurs productions formant une œuvre collective) **traduisant les attentes du groupe pour « mieux vivre dans les villes et villages de demain »** au sein du Grand Besançon. Quelles attentes, besoins et priorités pour les 15 prochaines années dans tous les domaines qui font notre quotidien : logement, travail, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine... ?
- L'écriture d'une **fiche explicative** fournie par l'équipe d'animation en amont du vernissage, qui accompagnera la présentation de l'œuvre.
- La **transmission d'éléments d'information** concernant l'œuvre à l'équipe d'animation, facilitant l'organisation du vernissage
- **L'installation en amont** du vernissage des œuvres produites
- **La présence du groupe de participant au vernissage** le 12 mai 2023 (*sous réserve*) pour valoriser leur production auprès des élus et habitants du Grand Besançon.

## **6-COMMUNICATION**

En participant, le groupe de jeunes autorise les organisateurs du Défi Jeunes à **communiquer sur leur participation et productions réalisées** (en mentionnant les auteurs).

En participant le groupe (*les représentants légaux dans le cas des mineurs*) **accepte également la reproduction et la représentation de prises de vue d'eux-mêmes réalisées à l'occasion du vernissage** « Défi Jeunes : imagine les villes et villages de demain ! », organisé le 12 mai 2023 (sous réserve), dans tout type de supports de communication de Grand Besançon Métropole. Lors de cette journée, un clip vidéo sera réalisé pour valoriser la concertation PLUi de GBM. L'usage des images est sans aucun but lucratif. Les prises de vue ne pourront faire l'objet d'une exploitation commerciale.

## **7-ANNULATION, PROROGATION**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent.

**L'inscription de tout groupe de jeunes au Défi Jeunes suppose l'acceptation du présent règlement.**